

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 18 décembre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne à M. GROSDENIS Henri, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard (Nandax).

N°2025/N°213

OBJET : ASSAINISSEMENT - MARCHE DE TRAVAUX POUR LE POSTE DE RELEVAGE A CHARLIEU (COTE MJC)

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement informe le conseil communautaire que Le réseau est de type unitaire en amont de ce poste de relevage, plus particulièrement sur le secteur en amont depuis Chandon. Suite à l'étude du schéma directeur, il était prévu d'augmenter la capacité du poste de relevage (PR) afin d'avoir une capacité de pompage de 80m³/h. Ces travaux ont bien été réalisés en 2022. Lors des travaux de modification du poste, il a été constaté une fissure de la cuve en partie basse avec une entrée d'eau importante. Malgré plusieurs tentatives de rendre étanche la cuve depuis l'intérieur, aucune solution n'a été trouvée. Les nouvelles pompes ont bien été mise en place comme prévu, et le PR a été remis en service. Le fond de la cuve est situé environ 5m sous le niveau de la rivière « le Sornin » et l'entrée d'eau permanente est estimée entre 5 et 10m³/h.

Dans ces conditions, le remplacement de la cuve est indispensable pour supprimer ces eaux claires parasites.

Les travaux projetés consistent :

- A terrasser pour déposer la cuve en fibre de verre percée et la remplacer par une nouvelle cuve en inox.
 - Terrassement, création d'un puit de blindage avec la mise en place d'un pompage pour rabattre la nappe.
 - Création d'une dalle pour la fixation et le lestage de la cuve.

- La fourniture et la pose d'un poste de refoulement en inox 316L de diamètre 1.80m et d'une profondeur de 7m.
- Raccordement du collecteur d'entrée par un manchon multi-matériaux.

Les pompes existantes seront déplacées dans la nouvelle cuve puisqu'elles sont récentes.

Afin de supprimer la clôture et d'optimiser les opérations d'exploitation et d'entretien du poste et des espaces verts, il est prévu d'installer une trappe d'accès en fonte circulable et assistée pour l'accès. Il n'y a pas de travaux de modification de réseaux, la canalisation de refoulement est neuve, et l'arrivée en fonte est en bon état.

Un devis définitif a été transmis par Potain TP pour un montant de 99 917.90 € HT ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide le devis de l'entreprise Potain TP siège les carrières 71 800 VAREILLES, pour un montant estimatif de 99 917.90 € HT,
- dit que la dépense était prévue au budget assainissement collectif en section d'investissement.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Nandax
M Bernard DESBENOIT

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251218-DELIB2025-213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025